



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2021
- 2/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021
- 3/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022
- 4/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 5/ Retrait de la délibération N°2021-51 : mise à disposition de la modification simplifiée N°3 du PLU
- 6/ Retrait de la délibération N°2021-52 : délibération sur les moyens mis à disposition de l'AFR
- 7/ Retrait de la délibération N°2021-53 : retrait de la délibération N°2021-42 élection d'un conseiller municipal délégué
- 8/ Mise à disposition de la modification simplifiée N°3 du PLU
- 9/ Délibération sur les moyens mis à disposition de l'AFR
- 10/ Retrait de la délibération N°2021-42 élection d'un conseiller municipal délégué
- 11/ Retrait de la délibération N°2021-54 CLECT : Approbation du rapport
- 12/ Retrait de la délibération N°2021-55 Travaux préau de l'école : signature de l'acte d'engagement avec le cabinet PADE
- 13/ Retrait de la délibération N°2021-56 PLU : approbation de la modification simplifiée N°3
- 14/ Retrait de la délibération N°2021-57 Déclassement de la voirie ZE255
- 15/ Retrait de la délibération N°2021-58 Vente de la parcelle ZE255
- 16/ Retrait de la délibération N°2021-59 Bassin de décantation : rétrocession par l'AFR
- 17/ Retrait de la délibération N°2021-60 CAF : signature avenant
- 18/ Retrait de la délibération N°2021-61 Demande de subvention dans le cadre de la DETR
- 19/ Retrait de la délibération N°2021-62 Demande de subvention dans le cadre de la DSIL
- 20/ Retrait de la délibération N°2021-63 Décisions Modificatives Budgétaires
- 21/ CLECT : Approbation du rapport
- 22/ Travaux préau de l'école : signature de l'acte d'engagement avec le cabinet PADE
- 23/ Déclassement de la voirie ZE255
- 24/ Vente de la parcelle ZE255
- 25/ Bassin de décantation : rétrocession par l'AFR
- 26/ CAF : signature avenant
- 27/ Demande de subvention dans le cadre de la DETR
- 28/ Demande de subvention dans le cadre de la DSIL
- 29/ Décisions Modificatives Budgétaires
- 30/ Question diverse : recours gracieux de la délibération 2021-43 du 17 décembre 2021



COMMUNE DE RUMILLY EN CAMBRESIS COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Rumilly en Cambresis, légalement convoqué le sept février deux mille vingt deux, s'est réuni en la salle des Cérémonies de Rumilly en Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Jean FICHAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 4
Nombre de conseillers excusés : 0

Monsieur Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux
Le Quorum est atteint.

Présents : Jean FICHAUX, Jean-Claude LEFEBVRE, Anne-Marie BAR, Jean-Michel GODECHOUL, Christelle CARRE, Didier GOSSELET, Cécilia SERGENT, Vincent LEPILLIEZ, Fanny BONNEVILLE, Michel LIENARD, Jacques ARDHUIN

Absents excusés ayant donné procuration : Laurence WATTELLE à Jean FICHAUX, Mathieu BILBAUT à Cécilia SERGENT, Isabelle HILARION à Anne-Marie BAR, Françoise BIERI à Michel LIENARD

1/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2021

Michel LIENARD : concernant le compte rendu, vous avez acté comme quoi le coût du chemin de la propriété de Mr DELMER est de 16000 €, je prends note du montant qui se trouve dans le compte rendu qui est de 16000€.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOpte à L'UNANIMITE

2/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021

Michel LIENARD fait remarquer à Monsieur le Maire qu'il a omis :

- 1-de noter sur le compte rendu précédent « avis favorable de la CADA »,
- 2-sa demande d'inscrire une question à l'ordre du jour concernant la délibération 2020-49 donnant le pouvoir à un adjoint pour signer tous les documents d'urbanisme

Michel LIENARD précise que ce document ne pouvait être signé par Jean-Michel GODECHOUL car une DIA n'est pas un document d'urbanisme. Ce dernier aurait pu être signé à une seule condition qu'il y ait un arrêté du Maire désignant une personne.

Pourquoi avez-vous joué ce droit de préemption ? Jean FICHAUX répond qu'il ne pouvait pas signer les documents sachant qu'il était partie prenante et ces documents n'engagent que le vendeur et l'acquéreur. Jean FICHAUX prend note de la remarque de Michel LIENARD.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE

3. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE

4. Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose Christelle CARRE comme secrétaire de séance

ADOPTE A L'UNANIMITE

5/ Retrait de la délibération N°2021-51 : mise à disposition de la modification simplifiée N°3 du PLU

Suite à un courrier émanant de la Sous-Préfecture en date du 17 décembre 2021, concernant les délibérations du 29 octobre 2021, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir retirer la délibération N°2021-51 qui a pour objet la mise à disposition simplifiée N°3 du PLU

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

6/ Retrait de la délibération N°2021-52 : délibération sur les moyens mis à disposition de l'AFR

Suite à un courrier émanant de la Sous-Préfecture en date du 17 décembre 2021, concernant les délibérations du 29 octobre 2021, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir retirer la délibération N°2021-52 qui a pour objet délibération sur les moyens mis à disposition de l'AFR

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

Messieurs Jean FICHAUX et Didier GOSSELET, membres de l'AFR, quittent la séance, Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE est nommé Président de séance

ADOPTE A L'UNANIMITE

7/ Retrait de la délibération N°2021-53 : retrait de la délibération N°2021-42 élection d'un conseiller municipal délégué

Suite à un courrier émanant de la Sous-Préfecture en date du 17 décembre 2021, concernant les délibérations du 29 octobre 2021, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir retirer la délibération N°2021-42 qui a pour objet retrait de la délibération 2021-42 élection d'un conseiller municipal délégué

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

8/ Mise à disposition de la modification simplifiée N°3 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la modification simplifiée du PLU une mise à disposition au public doit être réalisée, elle se fera du 7 mars 2022 au 06 avril 2022 inclus du lundi au vendredi de 8h à 12h

La modification porte sur 2 points les clôtures et le retrait des constructions

Michel LIENARD demande à Jean FICHAUX s'il y a eu une modification du PLU depuis le conseil municipal du 29 octobre 2021 la réponse est « NON »

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

9/ Délibération sur les moyens mis à disposition de l'AFR

Jean-Claude LEFEBVRE donne lecture d'un courrier de l'AFR, l'objet de ce courrier est de mettre à disposition les moyens matériels de la commune pour répondre aux exigences de la DDTM

Au vu des services rendus par l'AFR cette mise à disposition sera gracieuse

Jean FICHAUX et Didier GOSSELET faisant partie de l'AFR ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote

Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE est nommé Président de séance

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

Michel LIENARD dit qu'il n'a pas tout compris. Jean-Michel GODECHOUL explique que l'AFR demande à avoir un accès à un outil pour avoir un accès internet

10/ Retrait de la délibération N°2021-42 élection d'un conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie a été destinataire d'un courrier de la Sous-Préfecture en date du 7 octobre demandant à l'assemblée de retirer la délibération N°2021-42 qui a pour objet : élection d'un conseiller municipal délégué

En effet il ne s'agit pas d'une élection mais d'une nomination au poste de conseiller délégué

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que les points 11 à 20 concernant les délibérations prises en séance du 16 décembre 2021 sont à retirer, suite à un courrier de la Sous-Préfecture en date du 17 janvier 2022.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir retirer toutes les délibérations qui ont été prises lors du conseil municipal du 16/12/2021

Michel LIENARD demande si le vote est individuel ou groupé, le vote du retrait des délibérations se fera individuellement

11. Retrait de la délibération N°2021-54 CLECT

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Retrait de la délibération N° 2021-55 travaux préau école

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. Retrait de la délibération N° 2021-56 PLU

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. Retrait de la délibération N° 2021-57 déclassement de la voirie

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. Retrait de la délibération N° 2021-58 vente de la parcelle ZE 255

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Retrait de la délibération N° 2021-59 bassin de décantation

Jean FICHAUX et Didier GOSSELET, membres de l'AFR, sortent.
Jean- Claude LEFEBVRE est nommé président.

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Retrait de la délibération N°2021-60 signature avenant : CAF

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Retrait de la délibération N° 2021-61 demande de subvention dans le cadre DETR

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Retrait de la délibération N° 2021-62 demande de subvention DSIL.

Dotation de Soutien en investissement local

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Retrait de la délibération 2021-63 Décisions Modificatives budgétaires

VEUILLEZ MESDAMES MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires du rapport de la CLECT en date du 29 septembre 2021 et qu'ils doivent se prononcer sur son approbation

Michel LIENARD regrette que la commune ne soit pas représentée à la réunion de la Communauté d'Agglomération pour se faire entendre.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

1 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION - 13 VOIX POUR

22. travaux préau école : signature de l'acte d'engagement avec le cabinet PADE

Lecture par Jean Michel GODECHOUL

Il convient de rénover le préau de l'école Jules Ferry

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents s'y rattachant avec le cabinet d'ingénierie PADE de Cambrai concernant l'étude de faisabilité sur la rénovation du préau de l'école Jules Ferry

Michel LIENARD demande s'il y a eu une estimation de faite pour les travaux. Jean Michel GODECHOUL répond que l'on mandate d'abord le cabinet PADE puis quand il sera mandaté il viendra pour chiffrer.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. Déclassement de la voirie ZE 255

Petite bande de terrain incluse dans la propriété de Philippe CARRE et classée dans le domaine public. Il faut la déclasser pour la passer dans le domaine communal afin de pouvoir réaliser la vente.

Lecture par Jean Michel GODECHOUL

En application des dispositions de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire énonce que la parcelle cadastrée ZE255 d'une contenance de 51ca n'est plus affectée à un service public ou à l'usage public

En conséquence, Monsieur le Maire propose le déclassement de cette parcelle du domaine public.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. Vente de la parcelle ZE 255

Lecture par Jean Michel GODECHOUL : il y a lieu de prévoir la vente d'une parcelle référencée ZE255 rue Jean Moulin à Rumilly en Cambrésis dans le cadre de la concession d'aménagement

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider de la vente de la parcelle référencée ZE 255 rue Jean Moulin à Rumilly en Cambrésis
- de fixer à 8€ le m² le montant de cette vente à Monsieur Philippe CARRE domicilié à Rumilly en Cambrésis 432 rue Romain Rolland
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente
- de prévoir que ce montant sera prévu au budget 2022

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

25. Bassin de décantation : rétrocession par l'AFR

Jean FICHAUX et Didier GOSSELET, membres de l'AFR sortent

Lecture par Jean Claude LEFEBVRE qui préside la séance.

Jean- Michel GODECHOUL explique à Michel LIENARD que l'AFR voulait rétrocéder à la commune le bassin de décantation. Or il y a 2 problèmes qui se posent premièrement la commune n'a plus la compétence de l'eau pluviale et deuxièmement comme c'est un terrain boisé, borduré il y a un entretien et nous ne connaissons pas le coût de cet entretien.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

10 VOIX CONTRE - 2 VOIX POUR

26. CAF signature avenant

Lecture par Anne-Marie BAR

Michel LIENARD demande si on est toujours dans le délai. Toute convention a un calendrier qui doit être respecté ceci n'est qu'une remarque.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. demande de subvention dans le cadre de la DETR

Lecture par Jean Michel GODECHOUL

Il est nécessaire de remplacer les menuiseries de l'école Jules Ferry.

Un devis a été établi pour un montant HT de 51 000€

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2022 au taux le plus élevé et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant. Les crédits seront à prévoir au Budget Primitif 2022

Michel LENARD demande si nous sommes dans les délais. Jean Michel répond que oui car daté jusqu'au 31/07/2022.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. Demande de subvention dans le cadre de la DSIL

Lecture par Jean Michel GODECHOUL

Il est nécessaire de remplacer les menuiseries de l'école Jules Ferry.

Un devis a été établi pour un montant HT de 51 000€

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 au taux le plus élevé et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant. Les crédits seront à prévoir au Budget Primitif 2022

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

ADOPTE A L'UNANIMITE

29. Décisions modificatives budgétaires

Lecture par Jean Claude LEFEBVRE

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 : 1641 (emprunts en euros) + 9 000.00€	
Chapitre 21 : 2188 (autres immobilisations corporelles) - 9 000.00€	
0	0

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Chapitre 012 : 6413 (personnel non titulaire) + 6 000.00€	
6215 (personnel affecté par la collectivité de rattachement) + 3 000.00 €	
Chapitre 68 : 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) + 800.00€	
Chapitre 65 : 6541 (créances admises en non valeur) - 9 800.00€	
0	0

Michel LIENARD demande pourquoi le remboursement du capital des 9000 € ?
-C'est un oubli sur un emprunt du service des eaux Noréade.

Pour les 6000€, Jean FICHAUX explique que dans la prévision du budget primitif, on a minimisé les dépenses salariales d'où la modification budgétaire.

Les 9800€ sont des créances de mises en non-valeur : le non-paiement des loyers et eaux à la commune.

Michel LIENARD demande que ce soit indiqué sur la délibération qu'elle est hors délai pour payer ces décisions modificatives.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS VOUS PRONONCER

13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE

30/ Question diverse : recours gracieux de la délibération 2021-43 du 17 décembre 2021

La délibération 2021-43 concerne la non préemption du terrain Delmer.

Cette délibération a été évoquée le 17 septembre 2021, suite à l'intervention de Monsieur LIENARD créant un doute sur la propriété, elle a été retirée de l'ordre du jour.

A charge de Monsieur LIENARD de nous apporter les éléments justifiant la propriété à la Commune.

Sans réponse de sa part, nous l'avons relancé par mail en date du 14/10/2021 et par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 22/10/2021 resté sans réponse en date du 30/10/2021

Les éléments du dossier, le plan de géomètres expert et la législation sur les servitudes confirment la propriété à Monsieur Delmer

Une délibération écrite par les services du notaire Maître MENNECIER a été prise le 30 octobre 2021

A noter, une copie du délibéré du tribunal nous a été envoyée début novembre concernant la remise en état de la clôture (document existant dans le dossier)

A ce jour, aucun nouvel élément officiel nous oblige au retrait de ladite délibération

La séance est levée à 19h00

Suivent les signatures :

FICHAUX	Jean		
CARRE	Christelle		
GODECHOUL	Jean-Michel		
WATELLE	Laurence		

GOSSELET	Didier		
SERGENT	Cécilia		
LEPILLIEZ	Vincent		
BONNEVILLE	Fanny		
LEFEBVRE	Jean-Claude		
BAR	Anne-Marie		
BILBAUT	Mathieu		
HILARION	Isabelle		
LIENARD	Michel		
BIERI	Françoise		
ARDHUIN	Jacques		

Jean FICHAUX
Maire

